



101, avenue d'Afrique, El Menzah V, Ariana 2091

Tél : +216 71 23 03 96

Fax : +216 71 23 03 96

Courriel : [ccm.tunisie@gmail](mailto:ccm.tunisie@gmail.com)

Site internet : www.ccmtunisie.org.tn

MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Préambule :

Le Mécanisme de coordination nationale pour le programme du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (ou CCM-Tunisie) dispose, depuis 2012, d'un statut d'une association scientifique à but non lucratif.

En vertu de l'article 43 du décret-loi 2011-88 du 24 Septembre 2011, le CCM lance le présent appel à concurrence afin de désigner son commissaire aux comptes parmi les experts comptables membres de l'ordre des experts-comptables de Tunisie pour les exercices 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022

Conditions de l'appel à la concurrence

Les candidats auront à fournir un dossier comportant une note de présentation du cabinet, qui détaillera l'expérience en dans le domaine des associations et des organisations non gouvernementales ainsi que l'équipe proposée pour la mission. Le cabinet devra fournir l'attestation d'inscription à l'Ordre des Expert-Comptable de Tunisie.

Les dossiers seront jugés selon l'expérience dans le domaine des associations et des organisations non gouvernementales et ce sur la base des preuves fournies (au moins trois missions).

Conditions de la candidature

Les dossiers parviendront sous plis fermé obligatoirement cachetés et libellés au nom de :

Monsieur le Président du CCM-Tunisie en mentionnant « candidature pour la mission de commissaire aux comptes » au siège du CCM Tunisie sise à 101, avenue d'Afrique, El Menzah 5, 2091 Ariana.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 25 juin 2020

Informations complémentaires

Les éventuels renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat du CCM : 71230396

E-mail : ccm.tunisie@gmail.com